

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **seizième jour de décembre 2013 à 20 h** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Danis Beauvillier

Est absent : Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et greffier adjoint, madame Louise Bergeron, trésorière, et monsieur Pierre St-Onge, greffier, sont également présents.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

13-12-453 **Approbation de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

13-12-454 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2013**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2013.

ADOPTÉE

13-12-455 **Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques :

- En date du 10-12-2013 au 15-12-2013 :

- nos A34246 et A34247

1 245,76 \$

ADOPTÉE

13-12-456 **Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 16 décembre 2013
- nos A34248 à A34294

79 045,80 \$

ADOPTÉE

13-12-457

Adoption du règlement no 2013-247 concernant l'imposition pour 2014 des taxes foncières et de compensation

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Claude Ménard, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE le greffier adjoint a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement no 2013-247 concernant l'imposition pour 2014 des taxes foncières et de compensation. »

ADOPTÉE

13-12-458

Adoption du règlement no 2013-248 concernant l'imposition pour 2014 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Danis Beauvillier, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE le greffier adjoint a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement no 2013-248 concernant l'imposition pour 2014 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles. »

ADOPTÉE

13-12-459

Adoption du règlement no 2013-249 concernant tarification 2014 pour le service d'aqueduc

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Me Serge Bizier, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE le greffier adjoint a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement no 2013-249 concernant tarification 2014 pour le service d'aqueduc. »

ADOPTÉE

13-12-460

Adoption du règlement no 2013-250 concernant la tarification 2014 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Fernand Ruel, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE le greffier adjoint a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement no 2013-250 concernant la tarification 2014 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées. »

ADOPTÉE

13-12-461

Taux d'intérêts sur arrérages de taxes

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de fixer à **12 %** par année le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes pour l'année 2014.

ADOPTÉE

13-12-462

Renouvellement de l'emprunt temporaire

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 577 de la Loi sur les cités et villes ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 750 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2014, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus ;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

13-12-463

Transfert au surplus réservé - Terrains résidentiels

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2013, soit 169 608,98 \$, au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de la nouvelle Ville de Princeville;

Également de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2013, soit 28 423 \$, au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de l'ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-12-464

Transfert à la réserve sur les droits des carrières et sablières

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de transférer à la réserve sur les droits des carrières et sablières, le montant de 159 655,59 \$ perçu et reçu en 2013 de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

13-12-465

Remboursement anticipé au fonds de roulement

Sur une proposition de Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de rembourser à même les fonds généraux de l'année 2013 :

- un montant de 21 445 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution 13-01-017 ;
- un montant de 13 580 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution 13-01-018 ;
- un montant de 125 000 \$ du montant de 375 000 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution 13-08-253, et ;
- un montant de 96 250 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution 12-06-175.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrit.

ADOPTÉE

- 13-12-466** **Transfert à cette réserve sur la compensation des matières recyclables (collecte sélective)**
- Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de transférer à la réserve sur la compensation des matières recyclables un montant de 19 396,67 \$ reçu en plus en 2013 et provenant de Recyc-Québec pour l'année de compensation 2012 de leur programme.
- ADOPTÉE
- 13-12-467** **Transfert à la réserve sur le refinancement du Parc Multisports**
- Sur une proposition de Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de transférer à la réserve pour le refinancement du Parc Multisports (règlement no 2008-145) un montant de 40 839,32 \$ reçu en 2013 du Pacte rural de la MRC de l'Érable.
- ADOPTÉE
- 13-12-468** **Financement d'un excédent de coûts au règlement d'emprunt no 2012-218**
- Sur une proposition de Fernand Ruel, il est unanimement résolu de financer un excédent de coûts du règlement d'emprunt no 2012-218, soit un montant de 5 049 \$, à même les activités financières 2013 et plus particulièrement de la façon suivante :
- poste budgétaire 02.412.01-499 : 5 049 \$
- ADOPTÉE
- 13-12-469** **Autorisation de paiement - Services professionnels rue Saint-Charles**
- Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de 30 587 \$, avant taxes, à Dessau inc. pour les services professionnels mentionnés à la facture numéro 900103623, datée du 12 décembre 2013, pour le projet de réfection de la rue Saint-Charles.
- ADOTPÉE
- 13-12-470** **Autorisation de paiement - Conception du calendrier 2014**
- Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de la facture numéro 320, datée du 13 décembre 2013, de l'entreprise « Des Idées en Arts » au montant de 823,08 \$, avant taxes, pour la conception graphique du calendrier municipal 2014.
- ADOPTÉE
- 13-12-471** **Demande d'Emploi d'Été Canada 2014**
- ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter quelques projets dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada;
- EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser la présentation d'un projet dans le cadre du programme Été Canada 2014.

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada 2014.

QUE le maire et le greffier de la Ville de Princeville soient autorisés au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada.

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédent la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

13-12-472

Adoption du règlement no 2013-251 modifiant le règlement no 2013-242 décrétant une participation au développement résidentiel phase II du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 1 094 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Laurier Chagnon, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement no 2013-251 modifiant le règlement no 2013-242 décrétant une participation au développement résidentiel phase II du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 1 094 000 \$. »

ADOPTÉE

13-12-473

Adhésion à l'organisme Culture Centre-du-Québec

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'adhérer à l'organisme Culture Centre-du-Québec pour l'année 2014 et d'autoriser la trésorière à en payer le coût, au montant de 100 \$.

ADOPTÉE

13-12-474

Première tranche 2014 de subvention au Centre aquatique régional de L'Érable

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder une subvention de 73 100 \$ pour l'année 2014 au Centre aquatique régional de l'Érable.

D'autoriser la trésorière à effectuer immédiatement le premier versement de cette subvention au montant de 36 550 \$.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

13-12-475

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close. Il est 20 h 17.

ADOPTÉE

Pierre St-Onge, greffier

Gilles Fortier, maire

